

CIPA - Centre International de Plongée en Apnée
50 boulevard Franck Pilatte
06300 Nice

Mail niceabysscontest@cipapnea.fr
Tél 06.49.09.95.81

Président CIPA et directeur NAC :
BOUCHARD Thomas



REGLEMENT COMPETITION NICE ABYSS CONTEST 2024

1- Dates de la compétition

- o La compétition aura lieu les 22 et 23 juin 2024 dans la rade de Villefranche-sur-Mer
- o L'accueil des athlètes aura lieu le vendredi 21 juin 2024 entre 16h00 et 18h00
- o Départ de la base Aigle Nautique de Nice dès 8h00 en fonction des heures de passage des athlètes affichés la veille et publiés sur les réseaux sociaux

2- Base Nautique

- o La base de l'Aigle Nautique de Nice se trouve au
50 Boulevard Franck Pilatte, 06300 Nice
- o L'ensemble des athlètes doit respecter le règlement intérieur de la base nautique
- o Respecter les règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement

3- Règlement de la compétition

- o La compétition s'effectuera selon le règlement AIDA International
- o Une licence en cours de validité est obligatoire pour participer à la compétition
- o Les équipements devront être conformes aux données techniques AIDA
- o Les frais d'inscription sont de 110€ pour les deux jours de compétition, l'athlète peut choisir la ou les disciplines de son choix (CWT, CWT-BI, CNF, FIM) pour chaque jour
- o L'inscription vous sera confirmée par mail à réception du formulaire d'inscription dûment rempli
- o Les entraînements officiels seront réservés en amont de la compétition, au tarif de 20€ par sortie
- o La compétition est sélective pour les Mondiaux AIDA outdoor 2024

- o Les résultats seront enregistrés sur le site d'AIDA International directement, vous devez donc vous inscrire impérativement à partir de ce lien à réception de la confirmation de votre inscription :

<https://www.aidainternational.org/Events/EventRegistration-1488>

4- Pré-enregistrement des athlètes

- o Afin de faciliter l'enregistrement des athlètes la veille de la compétition l'organisation met en place un pré-enregistrement. Il est demandé à tous les athlètes de renvoyer par mail les documents suivants avant le **17 juin 2024 minuit** :
 - Le questionnaire médical confidentiel de pré-compétition
 - L'annonce pour le samedi 22 juin 2024, précisant le temps de plongée et le "bottom time" (modifiable jusqu'au vendredi 21 juin)

5- Accueil des athlètes sur la base nautique

- o L'accueil des athlètes s'effectuera le vendredi 21 juin 2024 de 16h00 à 18h00.
Passé cette heure, les athlètes ne seront plus admis à la compétition.
- o Le déroulement de l'accueil s'effectuera de la façon suivante :
 - Présentation d'une pièce d'identité ou passeport ;
 - Présentation du carnet d'apnée ou attestation du club ou d'un AIDA Instructor (pas d'auto-certification) ou équivalent attestant que l'athlète a réalisé la performance annoncée dans les 3 mois précédant la compétition ;
 - Confirmation de l'annonce de performance validée par le collège du NAC (l'organisation se réserve le droit de refuser une annonce en fonction de la météo ou des performances antérieures de l'athlète) ;
 - Validation des documents remis ;
 - Visite médicale sur décision du médecin de la compétition ;
 - Enregistrement du nom du coach ;
 - Conformité des longues, nous vérifierons :
 - la conformité des dimensions au règlement AIDA International,
 - l'état de la longue,
 - en cas de non-conformité ou de doute l'organisateur mettra à disposition une longue.
 - Vérification du matériel de plongée (plombs de cou, ceintures) ;
 - Remise du t-shirt.

L'athlète doit se présenter lui-même à l'enregistrement. Il ne peut être représenté ni par son coach ni par une autre personne. Toute absence entraînera la disqualification de l'athlète.

- o Le Briefing aura lieu le vendredi 21 juin à 19h15 précise.
 - Le briefing est facultatif. L'athlète ne participant pas au briefing en prend la responsabilité. L'organisateur ne répètera pas pour les absents les consignes transmises.

- L'athlète peut se faire représenter au briefing par son coach qui lui transmettra les informations.
- o L'annonce du dimanche 23 Juin 2024
 - Elle aura lieu le samedi 22 juin à partir de 15h00 (heure de la fin de la compétition du jour) et clôturera à 17h00.

Passé cette heure les athlètes ne seront plus admis à la compétition du lendemain.

- L'athlète devra se présenter pour la remise de l'annonce de la performance du lendemain. Le coach identifié et **uniquement lui** pourra le faire au nom de l'athlète.

6- Condition d'annulation de la compétition

- o En cas de force majeure, l'organisateur rembourse 100% de l'inscription sur présentation d'un justificatif.
- o Pour tous les autres cas :
 - Jusqu'au 31 mai 2024 à minuit, l'organisateur rembourse 100% de l'inscription en cas d'annulation.
 - Entre le 31 mai 2024 et le 08 juin 2024 minuit, l'organisateur rembourse 50% de l'inscription en cas d'annulation.
 - Au-delà du 08 juin 2024, plus aucun remboursement non justifié ne sera effectué.

7- Droits à l'image

- o Conformément à l'article L 333-1 du Code du Sport, « Les fédérations sportives, ainsi que les organisateurs de manifestations sportives mentionnés à l'article L. 331-5, sont propriétaires du droit d'exploitation des manifestations ou compétitions sportives qu'ils organisent ». Les images prises lors du NAC pourront donc être exploitées par l'organisateur et la fédération en vue de promotion ou de support technique.